



Partie commune et privative velux travaux

Par **zazoudu73**, le **18/04/2017 à 15:48**

Bonjour,rnrnma copropriété prévoit des travaux pour remplacer notre toiture sur un lot de 8 appartements (4 en hauts et 4 en bas dont je fais partie). Le syndic m'affirme que les 7 velux des appartements du haut sont à la charge de l'ensemble de la copropriété (donc parties communes) car ils ont été faits à la construction, alors que mon règlement de copropriété me dit le contraire "sont considérées comme parties privatives les fenêtres, porte-fenêtres, balcons...". Vers qui me tourner pour m'aider car c'est la parole du syndic contre le règlement de copro... ? En vous remerciant pour votre réponse. Cordialement, rnxxxxxxxxxxxxx
anonymisation

Par **amajuris**, le **18/04/2017 à 17:54**

Bonjour,rnVous pouvez solliciter votre protection juridique ou consulter un avocat avec votre règlement de copropriété afin qu'il fasse un courrier à votre syndic.rnSalutations